

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

	Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON EN FOREZ	Délibération n° D20220609-04 Du 06 SEPTEMBRE 2022 SUBVENTION 2022 - 4
---	---	--

Nombre de membres			Date de la convocation	31.08.2022
Afférents au conseil municipal	15		Date d'affichage	31.08.2022
En exercice	15			
Qui ont pris part à la délibération	11	Pouvoir	1	

L'an deux mille vingt-deux, le six du mois de septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Josette FOLLÉAT, 1^{ère} adjointe

Étaient présents : BEAL H – FOLLEAT J – GALLON M – RIVAL N – DELORME D – BRIAND S – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T – JOUMARD-DESSALCES S – SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MOUTON J (11)

Absents : BÉAL H – MAILLET-BERT P – PITAVY A – MOUTON J (4)

Secrétaire : Nelly RIVAL

SUBVENTION 2022 - 4

Madame la 1^{ère} adjointe présente à l'assemblée les demandes de subventions suivantes

demandeur	Objet	Subv 2021	Subv 2022
L'éveil ussonnais	Trail du 18 septembre 2022	0 €	800 €

Elle demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Accepte** le versement de la subvention dans les termes présentés.
- **Autorise** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Ont signé au registre tous les membres présents. Fait à Usson en Forez, le 07 septembre 2022.



Pour le Maire, la 1^{ère} adjointe
Josette FOLLÉAT